

HABITAT, HABITER :

REFLECHIR AUTOUR DU LOGEMENT

« Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur ou sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de de telles atteintes. »

Pourquoi utiliser, comme support de départ à notre réflexion, l'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 pour écrire sur les notions de logement, d'habitat et d'intervention à domicile?

Peut-être parce qu'il y a les mots immixtion, privé, domicile, personne, protection.
Peut-être parce que cela vient questionner les notions d'intervention, de rencontre au domicile, dans le chez soi, dans ce lieu privé et intime qui raconte un peu ce que nous sommes et ce que sont donc les personnes que nous accompagnons, que nous rencontrons dans leur logement.

Le postulat de départ, à la création de notre service, était de proposer un accompagnement social à partir d'un logement autonome (contrat de bail loi du 06 juillet 1989). Cette dissociation de l'accompagnement et du logement nous semblait alors importante : elle permettait de ne pas construire une relation éducative et un accompagnement à partir du logement, en offrant un pack « logement/accompagnement ».

Ne pas créer un lien, un liant qui oblige implicitement à l'acceptation de l'accompagnement pour garder son logement. Telle était l'idée de départ avec un double principe qui en découle - de permanence (lieu d'accueil) et d'aller chez.

Dans notre quotidien professionnel, le logement est un outil car il n'est pas toujours simple d'habiter, il n'est pas toujours aisé de transformer un espace bâti en un cadre de vie et de passer de l'habitat à l'habiter.

Nous accompagnons des personnes pour qui les notions d'habitat et d'habiter ne sont pas toujours faciles à appréhender. Ils et elles ont pu habiter des lieux de vie, des lieux précaires, des lieux d'hébergement, des abris, des habitats poétiques, des habitats collectifs, des hôpitaux, des logements. Ils et elles ont pu connaître la rue comme habitat et comme lieu de vie, comme lieu pour habiter.

Avoir un logement, tel est le projet initial. Telle est la promesse associée à notre accompagnement, source de projections. Et d'angoisses aussi, exprimées de manière très lucide : « j'arrive chez moi : Qu'est-ce que je fais ? »

Trouver un cadre bâti qui devienne un cadre de vie. Trouver un lieu avec ses normes, ses règles qui, de l'abri sera susceptible de devenir un lieu de protection aussi, un espace investi. Un espace où il est possible d'être soi. D'être chez soi.

Passer de l'habitat à l'habiter peut prendre du temps. Passer de l'habitat que nous trouvons à l'habiter est toujours un pari. Un risque que nous prenons, parce que c'est le bon lieu, parce que c'est le bon moment pour poser ses valises.

Parce qu'il y a des choses qui se construisent dans et à partir de ce lieu. Parce qu'il y a une rencontre. Parce qu'il est possible d'aller vers et d'aller chez.

Nous ne savons pas. Nous essayons. Nous expérimentons. Nous prenons le temps.

Aller vers l'extérieur pour aller chez soi. Venir à Etxape pour entrer chez soi. Venir à Etxape pour aller chez lui et chez elle. Venir sur notre territoire pour aller sur leur territoire.

« Il est difficile d'aller chez, même si c'est alléchant » :

Aller au domicile. Aller sur un territoire qui n'est pas le nôtre. Pénétrer dans cet espace où se mêle le privé et l'intime, qui dit de la personne qui nous accueille en sa qualité d'hôte, dans son chez elle.

Nous sommes leurs hôtes lorsque nous les accueillons dans notre lieu à Etxape, qui est aussi un peu leur lieu. Ils et elles sont nos hôtes lorsqu'ils et elles nous accueillent dans leur chez moi, lorsqu'ils et elles nous laissent nous immiscer dans leur espace privé et intime. Lorsqu'ils et elles ouvrent leur porte et nous laisse voir leur habitat et leur manière d'habiter. Lorsqu'ils et elles nous offrent l'hospitalité.

La rencontre au domicile est la juxtaposition de deux territoires, le privé et le professionnel. Ce n'est pas un espace professionnel mais notre intervention est une action qui nous donne du pouvoir car elle « oblige » la personne qui nous accueille à reconnaître ses difficultés à être dans son chez soi.

Alors, peut-être garder dans un petit coin de sa tête cet article 12 pour poursuivre notre intervention au domicile.

Car habiter ne va pas de soi. C'est un processus qui prend ou plutôt qui nécessite du temps. Cela demande de trouver un habitat (quel type d'habitat ??), pour pouvoir habiter et donc, être.

Cela nous oblige à réfléchir aux enjeux autour de la question du logement, de l'accès au logement. Cela nous oblige également à réfléchir aux autres types d'habitat qui permettent d'habiter. De passer d'un monde hostile à un monde hospitalier.

Pour conclure :

« Il faut devenir un autre pour habiter le monde, comme l'enfant doit un jour quitter la maison pour fonder sa propre demeure, peut-être tout à côté, mais autrement. De ce fait nos parcours d'habitant ne sont jamais totalement linéaires, ils sont formés par des ruptures, des départs, qui donnent un vrai sens à notre habitation. Si les pratiques habitantes, les performances ne se réalisent vraiment, ne se concrétisent, qu'au travers d'habitudes, de familiarités, de gestes quotidiennement répétés, tout enracinement dans un lieu, un milieu, une époque, reste sous-entendu par un déracinement potentiel. Un exil possible qui nous permet d'habiter de façon autonome, c'est à dire de ne pas demeurer dans un état de dépendance vis-à-vis du cadre qui nous entoure mais d'y inscrire notre personne. Ainsi, nous sommes « acteurs », mais aussi « auteurs » de notre habitation »ⁱ

Christian Monnet
Educateur spécialisé

ⁱ Habiter, le propre de l'humain : sous la direction de Thierry Pacquot, Michel Lussault et Chris Younès éditions La découverte 2007 (Les difficultés à habiter : approche anthropologique et clinique de l'habiter : Christophe Pecqueur p356-357)